

**BUREAU DU SIVOM  
SIVOM DU GATINAIS EN BOURGOGNE  
COMPTE-RENDU  
SEANCE DU 21 MAI 2021**

Nombre de membres du Bureau syndical : 10

En exercice : 10

Présents : 07

Absents : 3

Dont suppléés 0

Votants :

Dont « pour » unanimité

Dont « contre » 0

Dont « abstention » 0

L'an deux mille vingt et un, le 21 mai à 11h00, le Bureau Syndical s'est réuni à l'espace socioculturel de Chéroy, sur convocation en date du 10 mai 2021 et sous la présidence de Christine AITA

Présents : Christine AITA, Corinne PASQUIER, Jean François ALLIOT, Claude CANET, Annie ROGER, Loïc BARRET, Jean Jacques NOEL.

Absents excusés : Christelle NOLET, Claude MAULOISE, Gilbert GREMY.

Absents représentés : 0

Secrétaire de séance : Jean-Jacques NOEL

**L'ordre du jour est le suivant :**

**1. GENERAL**

1.1. **Approbation du compte-rendu du Bureau du 05 février 2021**

1.2. **Décision modificative**

**2. COSEC**

2.1. **Attribution du marché d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique et la mise en conformité, dont la finalisation de l'accessibilité du Cossec à Saint Valérien**

**3. QUESTIONS DIVERSES**

**La séance est ouverte sous la présidence de Madame AITA, Présidente du SIVOM du Gâtinais.**

**Désignation du secrétaire de séance**

Madame la Présidente propose de désigner Jean-Jacques NOEL au poste de secrétaire.

**Vote :** Abstention : 0, Contre : 0, Pour : unanimité

**1. GENERAL**

**1.1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 24 mars 2021**

Il convient d'approuver le compte rendu de la séance du Bureau Syndical du 24/03/2021.

**Le compte-rendu du 23 mars 2021 est approuvé par le Bureau à l'unanimité.**

**1.2. Décision modificative**

Après transmission de nos budgets votés et vérification de la trésorerie, les services de cette dernière nous ont fait part d'une erreur dans le montant de l'excédent de fonctionnement à reporter sur le BP 2021 du Budget général Sivom. En effet, le compte 002 résultats de fonctionnement reporté se chiffre à 50 699.32 € et non pas à 50 743.66 € comme indiqué dans le BP 2021, soit une erreur de 44.34 €.

Il est donc nécessaire de prendre la décision modificative comme suit :

En recette de fonctionnement :

- Compte 002 : - 44.34 €
- Compte 74741 : + 44.34 €

**Délibération 2021-04-01**

**Décision du Bureau syndical**

**Le Bureau syndical, après en avoir délibéré** par délégation du Comité syndical approuvée par délibération du 10 juillet 2020,

**APPROUVE** la décision modificative suivante sur le budget primitif 2021 du budget principal :

En recette de fonctionnement :

- Compte 002 : - 44.34 €
- Compte 74741 : + 44.34 €

**Vote :** Abstention : 0, Contre : 0, Pour : unanimité

## 2. COSEC

### 2.1. Attribution du marché d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique et la mise en conformité, dont la finalisation de l'accessibilité du Cosec à Saint Valérien

La Présidente rappelle la délibération 2021-01-04 du bureau syndical en date du 05 février 2021 approuvant le lancement d'une consultation dans le cadre du projet de rénovation du Cosec

La consultation avait pour objet la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique et la mise en conformité des blocs sanitaires – vestiaires du COSEC de Saint Valérien, auxquelles s'ajoutent des travaux d'entretien courant.

La Présidente fait le point sur les éléments qui étaient demandés aux entreprises :

- Analyse des besoins et proposition d'un programme de travaux de rénovations, générale, où spécifiques : volet énergétique à l'appui de l'audit évoqué ci-dessous et finalisation de l'accessibilité ; étude si la structure du bâtiment le permet de la mise en place de panneaux photovoltaïques ou tout autre méthode de production électrique ; détermination d'un ordre d'exécution des différentes étapes ;
- Réalisation d'un estimatif très urgent pour permettre au Maître d'ouvrage de déposer ses dossiers de demandes de financement ; estimatif qui sera approfondi à la lecture de l'audit énergétique ;
- Etablissement du dossier de consultation des entreprises comprenant :
  - Descriptif des missions attendues,
  - Rédaction du marché de maîtrise d'œuvre en fonction du projet déjà prédéfini ;
- Assistance pour la consultation des entreprises comprenant :
  - Réunion d'ouverture des plis,
  - Analyse des offres et mise au point du marché,
  - Réunion de présentation de l'analyse des offres

Le projet devait prendre en compte les recommandations de l'Audit énergétique réalisé et cofinancé par la Région Bourgogne Franche Comté, le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY) et l'Agence de l'Environnement pour la Maîtrise de l'Energie (ADEME), et la rénovation du bloc sanitaires – vestiaires du COSEC.

Les éléments de mise en accessibilité pourront être intégrés dans le projet de rénovation.

Le devis devait comprendre le temps consacré à la mission et son délai de réalisation, le nombre de réunions prévues et de rendez-vous, les documents utiles à la réalisation de la mission, les références du candidat, ainsi qu'un devis détaillé de la mission attendue.

Le montant estimatif du marché d'AMO était de 15 000 € HT.

A l'issue de la consultation, qui s'est achevée le 15 avril 2021 : deux offres ont été transmises par les entreprises Agecco et Propolis.

La commission des procédures adaptées, réunie le 21 mai 2021, a étudié les offres et fait les propositions suivantes.

**Délibération 2021-04-02**

Décision du Bureau syndical

**Le Bureau syndical, après en avoir délibéré** par délégation du Comité syndical approuvée par délibération du 10 juillet 2020,

**CHOISIT** l'offre de l'entreprise Propolis pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique et la mise en conformité, dont la finalisation de l'accessibilité du Cosec à Saint Valérien, pour un montant de 19 380 € HT soit 23 256. € TTC,

**AUTORISE** la Présidente à signer le devis, ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Vote : Abstention : 0, Contre : 0, Pour : unanimité

**3. QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance.

## TABLE CHRONOLOGIQUE DES DELIBERATIONS

### GENERAL

2021-04-01 Décision modificative

### COSEC

2021-04-02 Attribution du marché d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique et la mise en conformité, dont la finalisation de l'accessibilité du Cosec à Saint Valérien\_